

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement numéro EMP-2018-01 intitulé :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ET DE TRAVAUX ROUTIERS ET AUTORISANT UN EMPRUNT À LONG TERME DE 5 000 000 \$

adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 7 mai 2018.

Le règlement numéro EMP-2018-01 est maintenant déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville situé au 17200, boulevard Hymus, Kirkland, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance et entre en vigueur conformément à la loi ce jour même.

DONNÉ à Kirkland, ce 16^e jour du mois de mai 2018

Martine Musau, avocate/Attorney
Greffière et directrice des affaires juridiques/Town Clerk and Director of Legal Affairs

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given by the undersigned that by-law number EMP-2018-01 entitled:

BY-LAW ORDERING THE RECONSTRUCTION OF INFRASTRUCTURES AND THE EXECUTION OF VARIOUS ROADWORKS IN DIFFERENT LOCATIONS, AND AUTHORIZING FOR THESE PURPOSES A LONG-TERM BORROWING OF \$5,000,000

adopted by the Municipal Council at the Regular sitting held on March 5, 2018 and approved by the Minister of Municipal Affairs, Regions and Land Occupancy on May 7, 2018.

By-law number EMP-2018-01 is now deposited at the office of the Town Clerk at the Town Hall, 17200 Hymus Boulevard, Kirkland, where all interested parties may take cognizance thereof and shall come into force according to law on this very day.

GIVEN at Kirkland, this 16th day of May, 2018